

---

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

PRÉSIDENTE

Paris, le lundi 16 mars 2020

**COMMUNIQUÉ**

Dans le contexte épidémique au Coronavirus-Covid19, une série de dispositions ont été prises par le Président de l'Assemblée nationale et les Questeurs dans le but de lutter contre la propagation du virus et d'adapter la présence des députés, collaborateurs et personnels de l'institution.

Les mesures suivantes étaient d'ores et déjà en vigueur :

- Réduction de l'activité aux seules fonctions essentielles de l'institution ;
- Recours au télétravail pour les personnels (fonctionnaires et contractuels) de l'Assemblée dont la présence sur site n'est pas impérative ;
- Les députés et présidents de groupe ont été invités, en leur qualité d'employeurs, à mettre en place le télétravail pour leurs collaborateurs ;
- Fermeture jusqu'à nouvel ordre et décontamination des restaurants ;
- Report des visites de l'Assemblée et de tous les événements ;
- Suspension des réunions au-delà de 5 personnes.

Le Président de l'Assemblée nationale a décidé ce jour avec les Questeurs de renforcer et de proroger les décisions déjà prises, et d'en prendre de nouvelles. Il a ainsi été décidé, jusqu'à nouvel ordre :

- L'alerte et l'incitation à la réduction drastique des interactions sociales pour toute personne susceptible d'avoir été au contact, au sein de l'institution, de députés ou de personnels contaminés ;
- Annulation de tous les déplacements à l'étranger et de toutes les réceptions de délégations étrangères ;
- Interdiction d'accès de toute personne extérieure à l'Assemblée nationale dont la présence sur site n'est pas strictement impérative ;
- Préservation des conditions et modalités du travail et de la rémunération des personnels et des collaborateurs ;
- Suivi attentif des recommandations de l'Agence régionale de santé (ARS).

Demain, le Président de l'Assemblée nationale proposera, lors d'une audio-conférence des présidents à 10h, toutes les décisions nécessaires pour répondre au double enjeu de la gestion de la crise sanitaire et de la nécessité de légiférer sur les textes essentiels pour le pays.

Jeudi 12 mars, 15 cas étaient avérés, parmi lesquels 10 députés, 4 membres du personnel et 1 collaborateur et 7 autres personnes étaient prises en charge par les services de santé en vue d'un dépistage.

A 19h00, ce lundi 16 mars, l'évolution des cas recensés est la suivante :

- 26 cas avérés au Coronavirus-Covid19, parmi lesquels 18 députés, 4 membres du personnel, 2 collaborateurs et 2 personnes extérieures.
- 8 personnes sont actuellement prises en charge par les services de santé en vue d'un dépistage.
- 15 personnes ont fait l'objet d'un test négatif.

Les enquêtes sanitaires, pilotées par l'ARS Ile-de-France en lien avec les autres ARS, sont toujours en cours et des mesures de gestion ont été prises par les services de l'Assemblée pour limiter une éventuelle diffusion du virus. Tous les cas confirmés sont en situation d'isolement et ont été contactés pour préciser les chaînes de contamination et identifier les différents cas contacts.

**CONTACT PRESSE :**

Christophe MALBRANQUE – 01 40 63 59 48

[presse.presidence@assemblee-nationale.fr](mailto:presse.presidence@assemblee-nationale.fr)